ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 65453

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les paiements en euros chez les médecins conventionnés. En effet, il souhaite savoir si les médecins peuvent accepter des chèques en euros et, le cas échéant, quel est le montant de la consultation.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65453
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4991